

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PINE O LUX

Code du produit : 1300862

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant multi-usages

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 202

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------------------------|--|--|--|
| Canada | CHEMTREC Chemical Emergency | www.chemtrec.com | 1 800 424 9300 | 24hr/day 7days/week within USA and Canada |
| Canada | CANUTEC Transportation Emergency | www.canutec.com | 1 888 226 8832 *666 on a cell phone | 24hr/day 7days/week within USA and Canada |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables

Lésions oculaires graves/irritation oculaire,
Catégorie 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger
chronique, Catégorie 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne
des effets néfastes à long terme

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS CA) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique, ventilating, and lighting antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter protective gloves and eye protection.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | % m/m |
|----------------------------|------------------------------------|---------------------------|-----------|
| 2-Propanol or IPA 99% | 1-methylethanol | n° CAS: 67-63-0 | 3 - 7 |
| C9-11, Ethoxylated Alcohol | (C9-C11) Alkyl alcohol, ethoxylate | n° CAS: 68439-46-3 | 1 - 5 |
| Pine oils | Arizole | n° CAS: 8002-09-3 | 1 - 5 |
| 2-methylpentane-2,4-diol | 2,4-Pentanediol, 2-methyl- | n° CAS: 107-41-5 | 0,5 - 1,5 |

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Symptômes chroniques : No effects known.
- Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Corrosion of the eye tissue. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Agents oxydants forts. Acides forts.
- Matières incompatibles : Isocyanates. Hydrocarbures, halogénés. Ethylene oxide. alcalis. Amines.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| | |
|---|-------------------|
| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
| USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Isopropyl alcohol |

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|--|--------------------------|
| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
| OSHA PEL TWA | 980 mg/m ³ |
| | 400 ppm |
| Référence réglementaire (US-OSHA) | OSHA Annotated Table Z-1 |

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

| |
|---|
| Protection des mains: |
| Gants de protection |
| Protection oculaire: |
| Lunettes de sécurité |
| Protection des voies respiratoires: |
| En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié |

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide clair et beige.
Couleur : Couleur beige
Odeur : Pine odour
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 8 - 9,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|--|-------------------------------------|
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Non auto-inflammable |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | : Flammable liquids, Non applicable |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20°C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 0,95 – 1 |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Mince comme l'eau |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| Stabilité chimique | : Stable dans les conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |
| Conditions à éviter | : Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. |
| Matières incompatibles | : Aldéhydes. Halogènes. Acides forts. Agents oxydants forts. Bases. Amines. Ethylene oxide. Hydrocarbures halogénés. Isocyanates. |
| Produits de décomposition dangereux | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. |
| Temps de durcissement: | : Pas d'informations complémentaires disponibles |

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale) | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

| | |
|-------------------|-----------------|
| PINE O LUX | |
| DL50 orale rat | ≥ 26324,4 mg/kg |

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| PINE O LUX | |
|--|--|
| DL50 cutanée rat | ≥ 171880,4 mg/kg |
| C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3) | |
| DL50 orale rat | 1378 mg/kg (Rat, Oral) |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg (Rabbit, Dermal) |
| ATE CA (oral) | 1378 mg/kg de poids corporel |
| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
| DL50 orale rat | 5840 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Experimental value, Oral, 14 day(s)) |
| DL50 cutanée lapin | 16400 ml/kg (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Experimental value, Dermal, 14 day(s)) |
| CL50 Inhalation - Rat [ppm] | > 10000 ppm (Equivalent or similar to OECD 403, 6 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s)) |
| ATE CA (oral) | 5840 mg/kg de poids corporel |
| ATE CA (Cutané) | 12890400 mg/kg de poids corporel |
| pine oils (8002-09-3) | |
| DL50 orale rat | 3200 mg/kg (Rat, Oral) |
| DL50 cutanée lapin | 5000 mg/kg (Rabbit, Dermal) |
| ATE CA (oral) | 3200 mg/kg de poids corporel |
| ATE CA (Cutané) | 5000 mg/kg de poids corporel |
| 2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5) | |
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 420: Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 15 day(s)) |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 15 day(s)) |
| CL50 Inhalation - Rat | > 55 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, 8 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s)) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

| | |
|---|--|
| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou des vertiges. |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

| | |
|--|--|
| 2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5) | |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 450 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents) |

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Corrosion of the eye tissue. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes chroniques : No effects known.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| | |
|--|--------------------------|
| PINE O LUX | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | Aucune donnée disponible |

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
|---|---|
| CL50 - Poissons [1] | 9640 – 10000 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,05 (Weight of evidence approach, 25 °C) |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0,185 – 0,541 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value) |
| pine oils (8002-09-3) | |
| CL50 - Poissons [1] | 18,35 mg/l Source: The ECOTOXicology database |
| CE50 - Crustacés [1] | 24,5 mg/l Source: The ECOTOXicology database |
| 2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5) | |
| CL50 - Poissons [1] | 9450 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal) |
| CE50 - Crustacés [1] | 5410 mg/l (Equivalent or similar to OECD 202, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect) |
| CE50 72h - Algues [1] | > 429 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,58 (QSAR, KOWWIN) |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0 (log Koc, Calculated value) |

12.2. Persistance et dégradabilité

PINE O LUX

Persistance et dégradabilité

Contains readily biodegradable component(s).

| C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3) | |
|--|--|
| Persistance et dégradabilité | Readily biodegradable in water. |
| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
| Persistance et dégradabilité | Biodegradable in the soil. Biodegradable in the soil under anaerobic conditions. Readily biodegradable in water. |
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | 1,19 g O ² /g substance |

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
|--|------------------------------------|
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 2,23 g O ² /g substance |
| DThO | 2,4 g O ² /g substance |
| 2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5) | |
| Persistance et dégradabilité | Readily biodegradable in water. |
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | 0,02 g O ² /g substance |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 2,2 g O ² /g substance |
| DThO | 2,3 g O ² /g substance |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PINE O LUX

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée de bioaccumulation disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

| C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3) | |
|---|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée de bioaccumulation disponible. |
| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
| Potentiel de bioaccumulation | Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4). |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,05 (Weight of evidence approach, 25 °C) |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0,185 – 0,541 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value) |
| pine oils (8002-09-3) | |
| Potentiel de bioaccumulation | Does not contain bioaccumulative component(s). |
| 2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5) | |
| Potentiel de bioaccumulation | Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4). |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,58 (QSAR, KOWWIN) |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0 (log Koc, Calculated value) |

12.4. Mobilité dans le sol

PINE O LUX

Écologie - sol Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

PINE O LUX

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

| 2-Propanol or IPA 99% (67-63-0) | |
|---|--|
| Tension de surface | No data available (test not performed) |
| Écologie - sol | Highly mobile in soil. |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0,185 – 0,541 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,05 (Weight of evidence approach, 25 °C) |
| 2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5) | |
| Écologie - sol | Highly mobile in soil. |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0 (log Koc, Calculated value) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 0,58 (QSAR, KOWWIN) |

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.
- Informations écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Description document de transport (TDG) : UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3

Étiquettes de danger (TDG) : 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Oui (Seulement IMDG)



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN1993

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger – marchandises dangereuses).

(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :

- a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A;
- b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A;
- c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A;
- d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A;
- e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.

(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :

- a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
- b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX, 150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 128

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-Propanol or IPA 99% (67-63-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

2-Propanol or IPA 99% (67-63-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

2-methylpentane-2,4-diol (107-41-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 02-28-2024

Textes complet des phrases H:

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

PINE O LUX

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.